

LE PAYS DE L'ARBRESLE

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Cet itinéraire, sportif et exigeant, vous fera cheminer à travers les Crêts boisés, classés Espace Naturel Sensible pour leur valeur patrimoniale faunistique et floristique d'intérêt départemental. Par temps chaud, vous apprécierez de vous abriter sous le feuillage de hêtres et châtaigniers. A l'automne, vous admirez l'éclat rougeoyant de ce sentier en ligne de crêtes. En hiver, il vous arrivera de fouler un manteau de neige fraîche.

Pour poursuivre votre visite, rendez-vous au Musée de la Mine et de la minéralogie à Saint Pierre La Palud.

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking du Vieux Bourg, empruntez la RD 24 en direction de Saint Pierre puis prenez la montée du Vieux bourg sur votre gauche, poursuivez sur votre droite à la patte d'oie et rejoignez la rue Sainte Barbe que vous empruntez sur votre droite.
- 1** Prenez le chemin de la Jouanas à gauche après le cimetière puis le chemin Blanchard sur votre droite à la patte d'oie pendant 700 m.
- 2** A l'intersection, poursuivez tout droit sur la route Bibost pendant 700 m pour rejoindre la route de la Combe Reynard que vous parcourez sur 300 m.
- 3** A l'intersection avec la rue des Roches, prenez le chemin de la Bâtie sur votre droite et, après avoir franchi en tunnel la route départementale, prenez la route du Jeannot à gauche jusqu'à la RD 7.
- 4** Quittez la route départementale pour prendre la route des Landes sur votre droite puis le chemin de Mercruy sur votre gauche à la patte d'oie puis de nouveau à droite à la patte d'oie suivante.
- 5** Au niveau du virage de droite, prenez le chemin sur votre gauche qui pénètre dans la forêt et poursuivez-le pendant 1 km.
- 6** A l'intersection, prenez sur votre droite puis le chemin de gauche 300 m plus loin. Poursuivez dans la forêt pendant 1,9 km pour rejoindre la Croix du Ban.
- 7** Traversez la route de la Croix du Ban et empruntez le Chemin des Limites situé en face de vous pendant 2 km pour rejoindre la RD 113.
- 8** Prenez la route de La Luère sur votre droite puis immédiatement le chemin de La Luère sur votre droite pour entrer dans la forêt.
- 9** Continuez sur le chemin du Crêt du Lac à votre gauche pour rejoindre, 1,5 km plus loin, le parking du Vieux Bourg.

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr

À VTT




Crédit photo : JL de Cocqueral



CIRCUIT

63

Les Crêts boisés

Commune... Saint-Pierre-la-Palud

Distance..... 13 Km

Dénivelé..... 505 m

Difficulté..... Difficile

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.48.87 / officedetourisme@paysdelarbresle.fr
www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle



CIRCUIT

63

Les Crêts boisés

▶ DÉPART :
Parking du Vieux Bourg▶ BALISAGE :
Suivre n° 63 sur CODE DE BONNE
CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- ▶ Le port du casque est fortement recommandé
- ▶ Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- ▶ Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- ▶ Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- ▶ Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- ▶ Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- ▶ Restez courtois avec les autres usagers.
- ▶ Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- ▶ Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- ▶ Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- ▶ Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- ▶ Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- ▶ Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.

